

commun, le contrôle de la production pose des problèmes. Le Marché commun part sans doute du même principe que le gouvernement actuel: contrôler ce secteur de l'économie. D'après ce qu'on me dit, ce n'est pas votre savoir-faire qui importe, mais vos relations, et la façon de s'y prendre pour obtenir un permis. J'espère bien que nous n'en arriverons pas là, mais je ne suis pas très optimiste.

Des voix: Bravo!

M. McIntosh: On en dira plus long là-dessus dans quelques instants. Tous les projets de loi que présente le gouvernement au nom de l'industrie agricole dénotent une tendance au contrôle. Les Canadiens se demandent pourquoi. Serait-ce là ce qu'on appelle la démocratie de participation? Dans ce cas, nous n'en voulons pas.

M. H. A. Moore (Wetaskiwin): Tout en admettant la nécessité des avances actuellement, monsieur l'Orateur, nous soutenons quand même que le climat dans lequel travaillent les producteurs est vraiment loin d'être idéal. Sinon, on n'aurait pas besoin de ces avances. Je me souviens du bon vieux temps où les produits de la ferme pouvaient se vendre. Lorsqu'un producteur est obligé d'accepter des avances parce qu'il n'a pas d'autre moyen de se procurer de l'argent, il se trouve endetté vis-à-vis du gouvernement. Avec ces amendements, cela se fera à un taux d'intérêt plus élevé. Les producteurs doivent vraiment s'inquiéter de dépendre de plus en plus du gouvernement en s'endettant toujours davantage. Cela semble découler de la politique de mainmise du gouvernement, de son désir de contrôler cette industrie et de s'emparer de la terre. C'est un phénomène que nous devrions observer de plus près.

Lorsqu'il est question de législation agricole au Canada, nous sommes toujours désavantagés lorsque nous nous rendons compte d'un certain fait. La chose a été signalée avec talent par mon collègue, le député de Battle-River (M. Downey). Chose certaine, le gouvernement est peu généreux quand il s'agit d'aider l'agriculture en comparaison des gouvernements d'autres pays auxquels nos producteurs doivent faire concurrence sur le marché mondial.

J'ai des chiffres intéressants du Bureau fédéral de la statistique sur les récoltes de blé au Canada. Si Votre Honneur veut bien être indulgent, je citerai les chiffres pour les trois provinces des Prairies. Les recettes en espèces pour les exploitations agricoles du Manitoba sont passées d'un peu plus de 351 millions de dollars en 1969 à un peu plus de 336 millions en 1970. En Saskatchewan, les recettes agricoles en espèces sont passées de \$709,703,000 en 1969 à \$690,996,000 en 1970. En Alberta, elles sont passées de \$727,471,000 en 1969 à \$694,104,000 en 1970. Ce sont les recettes agricoles globales en espèces pour ces provinces. Ces chiffres sont fort révélateurs.

Je voudrais développer l'argument du député de Dauphin (M. Ritchie) au sujet de l'explication des règlements relatifs à tout programme gouvernemental. Je tiens à signaler que les règlements distribués aux cultivateurs au sujet du programme LIFT n'ont pas été bien compris. S'ils étaient clairs, ils n'ont pas été compris. En fait, l'incompréhension a été telle qu'elle a causé la confusion et une perte de revenus.

Dans l'ancienne loi, on accordait des paiements anticipés bien précis de \$1 le boisseau de blé, 40c. le boisseau

d'avoine et 70c. le boisseau d'orge. Il n'en est plus ainsi. Le bill renforce l'argument du gouvernement de placer le seigle, la graine de colza et la graine de lin sous l'autorité de la Commission du blé. Voici un article paru dans la livraison du 1^{er} mai du *Free Press Weekly*.

Le ministre Otto Lang chargé de la Commission du blé s'est attiré les critiques des agriculteurs des Prairies, la semaine dernière, en présentant aux Communes une modification qui donnerait à la Commission autorité en ce qui concerne le lin, le seigle et la graine de colza.

S'il devient loi, le projet de modification à la loi sur la Commission canadienne du blé donnerait à Ottawa le pouvoir, par décret du conseil, de soumettre le lin, le seigle et à la graine de colza à l'autorité de la CCB, déjà chargée de trois grains, le blé, l'orge et l'avoine.

Malgré l'assurance de M. Lang qu'aucune disposition législative étendue ne serait appliquée sans une discussion approfondie entre le gouvernement fédéral et les personnes concernées par les nouveaux règlements relatifs au lin, au seigle et à la graine de colza, les céréaliculteurs des Prairies—surtout les producteurs de graine de colza—ont exprimé leur opposition en termes non équivoques.

Il est intéressant de noter ce qu'a dit un ancien député d'Assiniboia, qui était lui-même producteur de grain et fort versé dans ces questions. Je cite un passage de son discours tiré de la page 3403 du *hansard* du 15 février:

Si les cultivateurs prenaient eux-mêmes les décisions quant au montant des prix initiaux, on pourrait faire valoir qu'ils sont responsables de tout préjudice ultérieur, mais, comme la Commission du blé n'est pas sous le contrôle des producteurs, le gouvernement devrait continuer à garantir les prix fixés.

L'article 7 du bill à l'étude supprime le montant statutaire que le gouvernement peut avancer aux cultivateurs sur leurs récoltes. Le ministre a dit hier que la mention du montant disponible pour une avance en espèces aurait pour effet d'encourager une certaine production. A défaut de tout renseignement à ce sujet, le cultivateur ne sait pas quoi produire ce printemps. L'expérience m'a enseigné qu'en suivant les conseils émanant du gouvernement par l'intermédiaire du ministère de l'Agriculture, on peut éprouver plus de difficultés que si on n'avait pas reçu de conseils du tout.

Ces changements sont pénibles pour le petit cultivateur. Nous pourrions demander: «Quoi de neuf en dehors de cela?» D'abord, le taux d'intérêt est majoré. Il n'y a aucune directive quant aux produits à cultiver. Je le répète, il serait peut-être préférable pour nous de ne pas le savoir. Il se peut aussi que l'assistance à l'agriculture des Prairies soit supprimée. Tout cela décourage les cultivateurs de la diversification et, d'autre part, semble accorder une plus grande latitude aux pouvoirs gouvernementaux. On semble vouloir faire disparaître à tout jamais la petite ferme familiale du pays.

• (5.30 p.m.)

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, à mon sens, cette mesure législative entre dans le grand dessein du gouvernement de s'assurer le contrôle absolu de l'industrie agricole. Elle n'est qu'une composante d'un ensemble dont la plus importante pièce est probablement le bill C-176, aussi à l'étude à l'heure actuelle. L'ensemble comprend aussi une mesure législative visant à stabiliser les revenus dans l'économie agricole de l'Ouest, et